



Recuperer tva vente immo vefa avant 5 ans

Par **duff93**, le **29/01/2015 à 16:39**

Bonjour, je vais vendre mon appartement acheté en vefa en 2008 (taux a 19.6) achevé et occupé par moi depuis mai 2010. Je vais le vendre moins cher (avant 5 ans) que je l'ai acheté donc le différentiel tva a 20 % est en ma faveur vu que j'aurais payé plus de tva à l'achat qu'à la vente. Pourrais je demander au impots de me rembourser cette difference ? puisque dans le cas contraire j'aurais du rembourser les 0.4 % de difference de taux en ma defaveur cette fois. ai je été clair ?

Par **moisse**, le **29/01/2015 à 17:09**

Bonsoir,
Vous vous trompez.
Depuis le 01/01/2013 il n'y a plus d'assujettissement à la TVA et vous n'aurez rien à reverser pas plus qu'à récupérer.
Un lien vers cette modification fiscale sur l'assujettissement des particuliers à la TVA ici : <http://blog-seyssinet.laforet-immobilier-grenoble.com/2013/01/09/2013-sonne-le-glas-de-la-tva-immobiliere-et-des-frais-de-notaire-reduits/>

Par **duff93**, le **29/01/2015 à 17:44**

merci de votre reponse. un petit bemol, dans votre lien c est entre particulier mais je vends a une entreprise. Ca ne change rien n est-ce pas?

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **18:11**

Cela ne change rien à votre propre situation fiscale.

Par **duff93**, le **29/01/2015** à **18:23**

Merci a vous